

Europe

Europe : L'Union européenne va retarder ses projets visant à obliger les agriculteurs à laisser 4 % de leurs terres en jachère pour stimuler la biodiversité, afin de calmer les protestations liées à l'augmentation des coûts et aux réglementations climatiques strictes.

La règle, en vigueur jusqu'au 31 décembre de cette année, permettra aux agriculteurs de cultiver des plantes fixant l'azote, comme les lentilles et les pois, sur 4 % de leurs terres arables plutôt que de les laisser en jachère, a déclaré la Commission européenne dans un communiqué mardi

À la fin du mois dernier, la Commission a proposé que les agriculteurs puissent cultiver ces plantes sur 7 % de leurs terres, mais elle a réduit cette exigence après avoir consulté les États membres.

Les pays qui souhaitent appliquer l'exemption au niveau national doivent en informer la Commission avant la fin du mois de février.

La ministre allemande de l'environnement, Steffi Lemke, a déclaré mardi que cette décision compromettrait les obligations des agriculteurs en matière de biodiversité.

"Je m'engage à faire en sorte que cette décision hâtive et immature ne soit pas appliquée en Allemagne", a-t-elle déclaré.